

UNE APPRECIATION SUR LA BIBLIOTHECA
PRAEMONSTRATENSIS DE LE PAIGE PAR UN
ABBE BELGE EN 1633 -:- -:- -:- -:-

L'historien qui s'occupe de retracer le passé de l'ordre de Prémontré, principalement quant aux origines ou à l'évolution de son organisation interne, de son observance et de son contumier liturgique, connaît la valeur de l'ouvrage publié en 1633 par Jean Le Paige sous le titre *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis*. Il peut y trouver une série de documents du plus haut intérêt : actes pontificaux et royaux délivrés en faveur de l'Ordre, statuts et cérémonial, extraits de protocole des réunions capitulaires ou de visites canoniques des monastères, listes des maisons avec leur filiation respective, vies des saints et des bienheureux de la congrégation, etc. etc.

Sans doute, ce recueil ne répond plus aux exigences actuelles de la technique d'édition ou de la critique des sources. Mais en va-t-il autrement de n'importe quelle collection réunie au cours du XVII^e siècle, une époque où la science historique, telle que nous la concevons aujourd'hui en était encore » balbutier ? Et tout état de cause, il serait profondément injuste de nier le mérite de l'œuvre. Elle exigea de son auteur un effort inouï et un labeur perstvérant; elle a rendu et rend encore de grands services aux chercheurs.

L'éditeur du recueil fut un personnage remuant, à la plume féconde et acérée. Chanoine profès de l'abbaye-mère de Prémontré, Jean Le Paige était docteur en théologie de Sorbonne et assura pendant quelques années la direction du collège fondé par son monastère dans la capitale française. En 1613, au moment de l'élection de Pierre Gosset comme général de l'Ordre, il avait intrigué pour obtenir cette charge. Plus tard, assure-t-on, il aurait secondé le cardinal de Richelieu qui se fit octroyer la commende de l'abbaye chef-d'ordre. Lors de la réforme des statuts, durant le premier quart du XVII^e siècle, Le Paige se posa en défenseur intrépide des traditions médiévales et désapprouva ouvertement les innovations introduites par l'esprit nouveau. On peut trouver l'écho de ses appréciations peu flatteuses à ce sujet dans le recueil édité par lui en 1633. Bien que dédié au pape Urbain VIII et revêtu d'une approbation des censeurs royaux, la *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis* n'avait pas été soumise aux autorités hiérarchiques de l'Ordre, ceci

contrairement aux décrets de plusieurs chapitres généraux. On en tint rigueur à l'éditeur ¹⁾.

C'est à ce propos que je crois utile de reproduire ici l'avis émis par un abbé de la célèbre abbaye de Saint-Michel d'Anvers, Jean Chrysostome van der Sterre (1629-1652), celui qui fit imprimer la vie de saint Norbert et plusieurs autres ouvrages sur les bienheureux de l'Ordre ²⁾. Ecrivant, le 23 mai 1633 à son collègue d'Averbode, Mathias Valentyns (1591-1635), pour l'entretenir de certaines mesures à prendre contre les détracteurs des *Statuta renovata* qui venaient d'être promulgués officiellement par le chapitre général de 1630, l'abbé d'Anvers y insérait les réflexions suivantes à propos de Le Paige :

Intellexi autem postea edidisse Le Paige librum valde pestilentem et scandalosum, quem vocat Bibliothecam Praemonstratensem, in quo spiritu omnino factioso et passionato multa temere effudit contra Ordinem, statuta et respectum superiorum suorum, et multa Ordinis et monasteriorum secreta revelat quae non convenit omnino innotescere. Quare merito liber iste condemnari et prohiberi deberet, saltem R^a V^a bene fecerit si eundem in publica conventus bibliotheca reponi prohibeat. Non dubito quin auctor libri, qui jamdudum valde de meritis est de coenobio suo et de toto Ordine, qui in isto suo opere tam impudenter revelat ignominiam matris suae et videnda proponit verenda patris sui, etiam percepturus sit maledictionem Cham nisi resipiscat ³⁾.

Ce jugement est sévère. Il trahit admirablement la mentalité d'une époque où, en matière d'histoire monastique, il fallait s'en tenir exclusivement à la vérité officielle, avec le souci constant de ne pas porter atteinte au bon renom des institutions religieuses. On a heureusement renoncé depuis longtemps à cette susceptibilité d'un autre âge, persuadé que l'érudit a pour tâche imprescriptible la recherche et la publication des documents pouvant permettre de reconstituer la nue réalité des faits révolus.

PI. LEFEVRE.



1) Sur Jean Le Paige voir L. GOOVAERTS, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré* (dictionnaire bio-bibliographique), II, p. 7-10. Bruxelles 1902.

2) Sur Jean Chrysostome van der Sterre voir *Ibidem*, p. 287-295. — La biographie de Mathias Valentyns se trouve décrite dans notre étude *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (1591-1797), p. 4-11. Louvain, 1924.

3) Le lettre susdite est conservée en original dans la collection des manuscrits de Gilles Die Voecht. Archives de l'abbaye d'Averbode, sect. IV, reg. 30, fol. 180-181.